



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Conservatoires et ecoles

Question écrite n° 58671

### Texte de la question

M Edmond Gerrer attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale et de la culture, sur les problemes que posent dans les Ecoles nationales de musique, les departs et arrivees des professeurs en cours d'annee du fait de vacances de postes. Il lui serait reconnaissant de bien vouloir etudier des dispositions tendant a astreindre les professeurs a terminer l'annee scolaire dans l'etablissement dans lequel ils se trouvent.

### Texte de la réponse

Reponse. - Il est rappele a l'honorable depute-maire que les professeurs des ecoles nationales de musique appartiennent au personnel communal. Il revient donc a leur employeur, en l'occurrence la commune ou est situee l'ecole nationale de musique, d'etablir, dans le contrat de travail des professeurs, l'astreinte eventuelle de stabilite dans leur emploi, ou de veiller, en cas de mutation d'un fonctionnaire titulaire, a ce que celle-ci s'effectue a l'issue de l'annee scolaire.

### Données clés

**Auteur :** [M. Gerrer Edmond](#)

**Circonscription :** - Union du Centre

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 58671

**Rubrique :** Musique

**Ministère interrogé :** éducation nationale et culture

**Ministère attributaire :** éducation nationale et culture

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 juin 1992, page 2482